

Concours Facebook GS27

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

GS27 France ci-après la « société organisatrice » immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 399 654 755 dont le siège social est situé 60 avenue Foch, 75116 Paris 16.

Organise du 13/11/2020 08h00 au 13/11/20 à 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Jeu concours spécial vendredi 13 » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme Facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1.

Pour valider sa participation le joueur doit :

- Aimer la page Facebook GS27 (<https://www.facebook.com/gs27france>)
- Aimer/liker le post du Jeu Concours concerné et commenter le post en invitant au minimum deux amis.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plateforme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DETERMINATION DES GAGNANTS

GS27 déterminera 13 gagnants parmi les participants [ayant respecté les conditions détaillées dans l'article 3.](#)

Les 13 gagnants seront contactés [dans les 3 jours suivants la fin du jeu concours](#) dont les dates sont précisées dans l'article 1.

ARTICLE 5 – DOTATION

Chaque gagnant remporte [deux désodorisants GS27 Déocar Aloha](#) :

- 1 GS27 Déocar Aloha Fraicheur Coton AC180008 <https://www.gs27.com/desodorisants/2218-deocar-aloha-fraicheur-coton-3352349947537.html>
- 1 GS27 Déocar Aloha Lagon AC180009 <https://www.gs27.com/desodorisants-voiture-senteur-voiture-arbre-magique-voiture/2219-deocar-aloha-lagon-3352349947544.html>
Soit un lot d'une valeur totale de 7.98€

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – MODALITES DE REMISE DES DOTATIONS

Les gagnants seront contactés dans les [trois](#) jours suivant la désignation des gagnants, [un commentaire](#) + [un message privé](#) leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de [deux](#) jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau

gagnant.

Les dotations seront envoyées par colis à l'adresse communiquée par les gagnants. Les gagnants s'engagent à donner une adresse correcte ainsi qu'un numéro de téléphone portable valable sur lesquels ils seront joignables pour la livraison.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 8 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données personnelles recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la société [GS27](#).

Ces données sont recueillies à des fins de détermination des gagnants du jeu-concours et d'envoi des dotations aux dits gagnants dans le cadre de la participation au jeu-concours.

Conformément à la réglementation applicable, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par La société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à : [GS27 France, 60 avenue Foch 75116 Paris 16](#) ou à communication@gs27.com

Toutes les informations légales sont disponibles sur :